

Pour soutenir l'installation d'une borne de recharge à domicile par un électricien agréé IRVE, BEEV propose un règlement en plusieurs fois



Une Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) à domicile présente de nombreux avantages pour le particulier : praticité (inutile de faire le tour du quartier pour trouver une borne libre), gain de temps certain (possibilité de recharger son véhicule la nuit) et économies non négligeables (un plein d'une voiture électrique est 4 à 5 fois moins cher que pour une voiture thermique). Mais cette installation qui a un coût (entre 1300 € et 1700 € en moyenne), peut freiner le particulier dans son élan.

Beev, spécialiste du véhicule électrique et de son écosystème, propose dès à présent une offre de paiement en 3 ou 4 fois pour l'installation d'une IRVE en maison individuelle. A travers cette démarche, Beev souhaite :

- Donner la possibilité à ses clients de maîtriser le coût d'une IRVE installée par un professionnel certifié
- Lutter contre la progression des bornes premier prix qui provoquent régulièrement des surtensions et deviennent très vite obsolètes. Elles sont souvent installées par des électriciens non agréés IRVE

“ L'installation d'une borne de recharge réalisée par un électricien IRVE est obligatoire. Toutes les assurances habitation l'exigent ainsi que les assurances des constructeurs automobile. Cette facilité de paiement proposée par Beev est un moyen de soutenir nos clients afin qu'ils puissent aller jusqu'au bout de leur démarche vers l'électrique, sans faire de concessions.”

explique Solal Botbol, cofondateur de Beev.

MODALITÉS DE L'OFFRE BEEV



Paiement en 3 ou 4 fois
(par mensualités)



Limité à un projet
à 6 000 €



Valable uniquement
pour une IRVE en
maison individuelle

Une IRVE à domicile présente de nombreux avantages :

- > Choisie en fonction de la puissance du ou des véhicules et de la puissance de recharge du domicile, **elle offre une recharge optimale (3,7 kW à 22 kW).**
- > Elle permet de faire des économies puisque la recharge d'une voiture électrique ne s'élève qu'à **8 € à domicile contre 30 € pour certaines bornes rapides publiques.**
- > Elle donne droit à un **crédit d'impôts de 300 €** ainsi qu'à une réduction de **TVA fixée à 5,5 %...** le reste à charge se situe ainsi entre 1100 et 1400 €.
- > C'est un **investissement qui valorise l'habitation.** L'IRVE est un atout dans la vente potentielle de la maison.



De nombreux visuels HD sont disponibles en créant votre compte sur notre pressroom :
www.carinepetrucci.fr

Cliquez



=beev